Vol. XVII. | Saint-Boniface, Manitoba, 19 Juillet 1888 | No. 39.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

L'HIRONDELLE.

Lorsque je m'en vais, frileuse hirondelle,
Aux lointains pays où je dois partir,
Traversant les mers, vive, à tire d'aile,
Pour vous le beau temps, hélas! va finir...

Mais quand je reviens, joyeuse et fidèle,
Au nid bien-aimé que je vis bâtir,
La belle saison, la saison nouvelle,
Marchant à grands pas, vite va venir.

Et toujours ainsi, galment, je voyage
D'un pays à l'autre, oiseau toujours sage ;
Tant que je vivrai, je viendrait toujours,

Avec le soleil, avec les beaux jours!
Du doux renouveau, époque si chère.
Je serai toujours l'humble messagère...

JULIEN RENARD.

PENSÉES.

—Rien ne calme comme la vie pratique ; rien n'exalte comme la théorie.

—Plus la mer est puissante, plus elle a besoin de rochers et d'écueils pour être brisée.

—La jeunesse, une fois périe ne renaît que par l'immortalité. La vertu et le génie, une fois éteints ne renaissent que par la foi.

—Celui qui emploie des moyens misérables, même pour faire le bien, même pour sauver son pays, celui-là demeure toujours un misérable.

—N'enchaînons pas nos cœurs à nos idées ; car les idées de l'homme, semblables aux nuages que traverse le soleil, sont lumineuses et fugitives comme eux.

—Rien ne plait, rien n'attire que ce qui est bienfaisant, et il n'y a pas dans la nature une feuille d'arbre, une goutte de rosée, un murmure du vent, une ombre, un rayon, un silence, quoi que ce soit, qui ne porte avec lui ce caractère de vouloir du bien.

IRLANDE.

La lettre par laquelle le cardinal Monaco informe l'épiscopat irlandais de la décision de la suprême Congrégation du Saint-Office de l'inquisition, contre le *plan de campagne et le boycottage*, a vivement ému le peuple irlandais. Ces deux moyens employés jusqu'ici par les fermiers de l'Ile dans leur lutte contre les exactions des landlords anglais, sont condamnés comme contraires à la justice et à la charité.

Dans le *plan de campagne*, le fermier, que le comité local de la Ligue nationaliste juge surtaxé, refuse de payer le fermage imposé par le propriétaire, et dépose entre les mains d'un agent tenu secret le prix de location estimé juste et convenable par le comité local ; ce prix est remis entre les mains du propriétaire, s'il consent à la réduction. En tout cas, le fermier refuse de payer davantage.

Le *boycottage* est une sorte d'interdiction *aquâ et igne*, prononcée contre les propriétaires qui se refusent à s'entendre sur les bases susdites avec leurs fermiers, ou contre les fermiers eux-mêmes qui, en traitant directement avec le propriétaire, affaiblissent ainsi la force de résistance de la Ligue nationaliste dans la question de la réduction des fermages.

Jusqu'ici l'on discutait, en Irlande, sur la légitimité de ces moyens au point de vue moral. Les uns soutenaient que le *plan de campagne* et le *boycottage* pèchent contre la morale. Les autres, tout en reconnaissant la délicatesse du cas, prétendaient les justifier au nom des nécessités de la légitime défense, et en raison, des conditions toutes spéciales de la propriété en Irlande.

A la suite de ces doutes, un prélat romain, Mgr Persico, fut envoyé en Irlande pour examiner de près la situation et faire un rapport sur l'état des choses. Saisie de ce rapport, fruit de longues et patientes observations, la Sacrée Congrégation de l'Inquisition a décidé, à l'unanimité, qu'il n'est pas permis aux Irlandais de se servir des deux moyens en question, et le Pape a confirmé la sentence. La Ligue nationaliste elle-même, sa fin, ses tendances sont-elles aussi condamnées? La question, à ce point de vue, reste intacte. Les deux points douteux seuls sont tranchés.

Les diatribes des journaux libéraux, sur cette affaire, dénotent une ignorance ou une mauvaise foi insignes. Les catholiques accueillent avec une filiale soumission la décision romaine. Le cri des anciens Pères de la foi se retrouve sur les lèvres de l'épiscopat irlandais. *Roma locuta est, causa finita est*: "Rome a parlé, la cause est finie."

La vérité seule et la justice apportent aux opprimés la véritable liberté. L'Irlande en fera tôt ou tard le glorieux apprentissage ; c'est encore notre espoir et notre vœu. *Cognoscetis veritatem et veritas liberabit vos* (Joan. VIII, 32).

F. CLAUZEL, S. J.

LE ROMAN DE LA VIE.

Tu ne te trompes pas: la vie est vraiment un voyage ; et tu dis vrai, elle est charmante, l'heure du départ, l'heure des promesses, l'heure du printemps!

Mais tu te trompes en la nommant l'heure du mensonge : car elle n'a point menti. Ne crois pas aux *illusions perdues*. Ton rêve était vrai, et tes pressentiments n'étaient que l'instinct infaillible du bonheur que tu goûteras et qui t'attend. Ta seule illusion, c'est le mirage cruel qui te fait croire à un mensonge. Quelles qu'aient été les ambitions de ta jeunesse, elles seront satisfaites ; quels qu'aient été ses rêves, ils seront réalisés ; quels qu'aient été ses désirs, ils seront comblés. Rien ne restera vide dans ton âme, rien n'y restera sans réponse. Ne te reproche pas d'avoir un jour ouvert tes ailes: reproche-toi plutôt de ne les avoir pas ouvertes assez grandes, et de n'avoir eu, trop souvent, ni des ambitions assez sublimes ni des espérances assez hautes.

"L'homme, dans sa jeunesse, à l'époque de sa sève de printemps, moment de crise où toutes les forces sont remuées, l'homme est comme emporté d'un espoir infini, attiré comme par des parfums à la recherche d'un monde nouveau et inconnu. Il tient la vie partielle, il cherche la vie pleine. L'attente de l'avenir idéal, l'instinct du merveilleux et le pressentiment de l'infini sont des manifestations de la force qui nous attire. L'âme de l'homme, surtout lorsqu'elle est élevée, libre et pure, conçoit et désire sans limites toutes les beautés et tous les biens dont elle aperçoit quelques traces...... Tous ces pressentiments du cœur de l'homme, tous ces rêves dorés de l'enfance, tous ces enivrements du nectar idéal sont des inspirations de Dieu *Crede animæ tuæ*, dit la sainte Ecriture, (crois en ton âme.) C'est là l'instinct divin de l'homme. Le seul tort de ces rêves dorés, c'est de n'être pas plus entiers. Le malheur de ces illusions, c'est d'être timides et de ne pas tenir inébranlablement dans l'âme...... Oh! si les hommes savaient qu'ils ne se bercent de vains rêves que parce qu'ils espèrent trop peu! Ils espèrent mollement et ils n'espèrent qu'un trop petit bonheur. Espérez grandement, absolument. Espérez l'ensemble parfait de tous les biens possibles, et vous ne serez plus trompés. L'espérance pleine et absolue est infaillible...... l'homme ne peut rien concevoir de trop beau, ni rien de trop heureux ; et l'espérance des hommes ne pèche que par défaut......"

Crois en ton âme: non pas en ton âme telle qu'elle est aujourd'hui pleine d'inquiétude et de défiance, nommant illusions ce qui est vérité, et rêves ce qui est réalité. Mais crois à ton âme printannière, à ce qu'elle te disait en s'ouvrant, aux parfums qu'elle répandait, et à toutes les promesses de vie, de joie et d'épanouissement dont elle t'enivrait alors et s'enchantait elle-même. Elle te promet la gloire: crois à la gloire. Elle te promettait des joies sans ombre: crois à ces joies. Elle te promettait d'ineffables surprises! crois aux surprises du bonheur. Elle te promettait des trésors: crois à une richesse qui dépassera tous les rêves.

Mais je devine qu'elle te promettait encore autre chose: crois donc aussi à cette autre chose céleste que ton cœur a déjà nommée, et puisqu'elle te promettait l'amour, crois à l'amour.

L'amour, que peut-il être, dis-moi, si ce n'est l'amour de la beauté? Et la beauté elle-même où réside-t-elle, si ce n'est dans l'âme? Cherche donc la beauté dans la région des âmes. Il y a une beauté infinie qui se cache et se révèle par éclairs, qui s'enveloppe de nuages, pas assez cependant pour qu'on n'en puisse deviner l'adorable douceur, qui t'attire depuis que ton cœur a commencé à battre, et alors même que ce cœur lui résiste, dont tu as vu le reflet en toute chose capable de te séduire, qui est la source et le principe de tout ce qui peut ici-bas te ravir hors de toi-même ; crois à cette beauté, tombe à genoux devant elle, et dis-lui, avec l'un de ceux qui l'aimèrent en ce monde le plus passionément: "O beauté, si ancienne et si nouvelle, que je vous ai connue tard!"

Ton âme de vingt ans ne te promettait-elle pas ce que tu nommais un roman? crois donc au roman de la vie.

La Beauté t'a créé, la Beauté sans tache, sans rides, sans déclin, l'éternelle et incompréhensible Beauté: tu es sorti de ses mains: tu es son œuvre vivante ; elle t'a fait libre ; elle t'a donné une âme, et elle a voulu être aimée de toi. C'est pour toi, c'est pour ton amour, qu'elle a fait ce monde où elle se reflète, ce palais que tu habites, ce ciel bleu et doux, ces fleurs qui embaument, et tant de choses charmantes et divines qui sont un or tombé de ses mains pour acheter ton cœur ; mais tu as refusé de l'aimer, et, bien plus, tu l'as trahie. La Beauté t'a poursuivi : elle a poursuivi ton cœur, elle l'a cherché comme une pauvre femme cherche dans la poussière une pièce de monnaie,—toute sa fortune!—qu'elle a perdue ; comme un pasteur cherche dans les montagnes sa brebis égarée.—Elle t'a attendu sur la route comme un père attend son fils. Elle a quitté son ciel pour t'y faire monter.—Elle est venue en ce monde pour te détacher de la terre ; elle s'est cachée,—elle a caché sa grâce rayonnante et son irrésistible éclat,—sous les vêtements du pauvre, et, reconnaissable encore sous la livrée du travail, t'ayant aimé la première, elle t'a aimé jusqu'à la mort, mais jusqu'à la plus cruelle comme la plus honteuse des morts. Aujourd'hui, la Beauté, de nouveau, te cherche et t'appelle ; elle te dit: "Viens à moi!" *Si tu entends sa voix, n'endurcis pas ton cœur, et laisse-toi tirer à l'odeur de ses parfums.*

C'est ici que le roman de la vie se confond avec le voyage de la vie: car ta vie, si tu le comprends bien, n'est pas, ne peut pas être autre chose qu'une continuelle ascension, qu'un voyage, dans l'intérieur de l'âme, vers la Beauté! Oh! Chrétien! crois au Roman de la vie, et ne faiblis pas, et ne sois pas lâche dans le voyage de la vie: marche, marche, toujours en avant! Dis à la Beauté qui de loin t'appelle : "Montrez-moi vos voies et enseignez-moi vos sentiers!" Enfonce-toi dans ces voies mystréieuses, dans ces sentiers du cœur, dans ces chemins ignorés de la plupart des hommes, qui conduisent aux régions inexplorées du véritable et divin amour ; gravis les montagnes, franchis les obstacles, déchire-toi aux épines, ensanglante ton front et tes

mains, mais arrive! Arrive jusqu'à Celui qui t'attend et qui sera lui-même ta récompense, une récompense plus grande que tes épreuves, plus grande même que tes désirs: *Ego ero merces tua magna nimis*: Je serai ta trop grande récompense."

Encore une fois, tu accuses injustement ta jeunesse: Elle ne t'a pas trompé. C'est toi qui fut lâche et timide. Aujourd'hui, sois confiant et fort; crois aux prophéties du printemps; crois à ton âme!

Ta faute ne fut pas d'espérer le bonheur, je le dis encore, elle fut d'espérer *un trop petit bonheur*, et ton espérance n'*a péché que par défaut*.

Qu'as-tu espéré? L'amour d'un être aussi faible que toi, aussi borné dans son esprit, aussi fragile dans sa volonté, aussi inconstant dans ses désirs, aussi capricieux dans son humeur, aussi fantasque dans ses caprices, aussi chancelant dans sa vertu que tu l'es toi-même, ô Chrétien! Tu as espéré posséder un cœur plein de faiblesse comme est ton cœur; et tu as couru, avec toute l'ardeur de tes seize ans, vers une beauté qui n'a de grâce qu'en son matin, et qui, au soir de la vie, et même avant le soir, se sèche comme la marguerite des champs et s'effeuille comme une rose fanée: tu n'as pas fait ton roman assez beau, et tu as espéré "un trop petit bonheur", il fallait espérer et chercher l'amour qui ne défaille jamais, le cœur toujours tendre et toujours clément, qui ne trompe et ne faiblit jamais; la Beauté, l'éternelle Beauté, dont l'éclat ne pâlit jamais.

Espère donc, et cherche cet amour, ce cœur et cette Beauté.

Mais en espérant trop peu, tu as voulu posséder trop vite: et c'est la raison même pour laquelle tu cherchais un bonheur trop petit. Tu n'a pas su, tu ne sais pas attendre; tu veux jouir en chemin du repos qui t'attend au terme, et tu veux trouver en route ta table qui ne se dressera pour toi que dans la maison du Père: voilà ton illusion et ta faute. Te dirai-je à qui tu ressembles? Tu ressembles à l'oiseau fatigué, qui, s'arrêtant un instant sur une branche, n'a plus le courage de la quitter pour retourner au nid: et pourtant, c'est au nid qu'est la chaleur, c'est au nid qu'est la défense, c'est au nid qu'est le sommeil sous l'œil maternel, plein d'inquiétude et de tendrerse.—Tu ressembles au voyageur attendu dans un palais, et qui, s'esseyant dans quelque chaumière rencontrée sur la route, se dit: Je suis bien ici! et se promet d'y rester. Une telle promesse est lâche, et quand le palais est un ciel, quand le voyage est celui de la vie, une telle lâcheté est sans excuse. Voilà pourquoi il faut que tu sois courageux: ouvre tes ailes, reprends ton vol, quitte ta branche, et rejoins le nid; laisse ta chaumière, et marche! le palais n'est pas loin, car toute vie est courte, et la tienne, peut-être, sera finie demain.

L'Abbé DE BELLUNE.

Le Manitoba.

Jeudi, 19 Juillet 1888.

LES ELECTIONS.

Le résultat des élections générales qui viennent de se terminer, n'a causé de surprise à personne dans cette province. Le contraire eut été étonnant.

L'on ne peut se faire une idée juste de ce qui a le plus contribué au succès du gouvernement Greenway devant l'électorat, qu'en se rappelant la cause principale des dernières crises ministérielles. Là seul repose la vraie raison de cette presque unanimité du vote populaire en faveur d'un parti qui, jusqu'aujourd'hui, a toujours été en minorité dans notre législature.

La province avait entrepris de briser le monopole des chemins de fer que la compagnie du Pacifique exerçait sous la protection des autorités fédérales, et, après de vains efforts, le gouvernement Norquay ne put réussir à triompher. La Chambre des Communes, à son avant dernière session, se prononça à l'encontre des prétentions de Manitoba, sans avoir suffisamment étudié la question. Nous avons été traités de rebelles, on nous a reproché de vouloir détourner le trafic vers les Etats-Unis, l'on a même crié à l'annexion et Manitoba a été condamné. Nos prétentions étaient ridicules, nos demandes injustes, et nous n'avions aucune raison de nous plaindre, ce furent là les seules réponses qu'il nous fut possible d'obtenir à Ottawa. Ici, au contraire, l'agitation devint générale, surtout lorsque dès l'automne dernier il fut impossible d'exporter l'énorme quantité de nos produits par la seule voie ouverte à notre trafic. La construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge était commencée, l'argent nécessaire était en vue; mais le gouvernement fédéral fit arrêter les travaux et cette opposition paralysa le crédit de la province. Alors le gouvernement provincial rédigea un mémoire adressé aux autorités impériales en appelant de l'intervention des autorités fédérales, et l'on attendit le résultat. Pendant tout ce temps l'agitation ne cessait d'augmenter et les adversaires du gouvernement Norquay accusaient sans cesse le premier ministre de manquer de bonne foi, en sorte qu'en décembre dernier MM. Norquay et LaRivière se retirèrent de l'administration pour laisser les rênes du pouvoir au docteur Harrison, qui, parait-il, espérait faire accepter à ses partisans un compromis qui lui aurait été proposé par les autorités fédérales; mais il était trop tard, et impossible de faire accepter rien moins que la cessation immédiate du monopole. Deux élections eurent lieu et furent remportées par l'opposition, le gouvernement ne put soutenir le choc et le lieutenant-gouverneur eut à se choisir de nouveaux conseillers.

Ce fut toute une révolution. A peine M. Greenway était-il arrivé au pouvoir, qu'on ouvrit aussitôt les yeux à Ottawa, et la grande question, seule et unique cause de la chute de deux gouvernements, fut réglée après de courtes négociations. La Chambre des Communes dut oublier tout ce qui avait été dit à la session précédente et se prononcer dans le sens des prétentions de Manitoba. Il n'y a rien d'authentique, mais dans les cercles bien informés l'on prétend que le mémoire du gouvernement Norquay a eu un effet salutaire en Angleterre et que le gouvernement fédéral aurait eu un avis charitable de règler cette question sans délai, sous peine de voir triompher Manitoba.

Or, l'élection qui vient d'avoir lieu est une expression unanime de l'opinion publique en faveur du parti Greenway qui a vu la fin du monopole, pendant que M. Greenway et ses collègues sont condamnés, eux qui ont fait la guerre et combattu vaillamment, mais qui n'ont pas eu la bonne fortune de cueillir le fruit de leurs efforts. *Nothing succeeds like success.*

Nouvelles Politiques.

—Il y à actuellement treize siège vacants dans le parlement fédéral: sept au Sénat, six aux Communes.

Les vacances au Sénat sont causées par la résignation de MM. Nelson et Schultz, par la mort de MM. Plumb, Rolland, Ferrier et Fortin, ainsi que par la création de nouveaux sièges pour les sénateurs du Nord-Ouest en vertu du statut de 1887.

Aux Communes, les sièges de Cardwell et de Nicolet sont vacants par suite de la mort de MM. White et Gaudet, Cumberland par suite de la résignation de sir Charles Tupper, Colchester, par le nomination de M. McLean à la lieutenance de la Nouvelle-Ecosse, Provencher par la nomination de M. Royal à la lieutenance de Régina, Halton par l'invalidation de l'élection de Henderson.

Ces six sièges resteront assez probablement au parti conservateur.

—Parmi les candidats défaits aux dernières élections de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest se trouvent MM. Cunningham, de Saint-Albert et Hughes, de Prince Albert, qui tous deux faisaient partie de l'ancien couseil.

—Le district d'Edmonton avait deux membres à élire et quatre candidats se disputaient l'honneur. M. Cunningham était allié au docteur Wilson, pendant que M. Maloney travaillait de concert avec M. Oliver, or, il arriva que les deux candidats catholiques, MM. Cunningham et Maloney qui luttaient l'un contre l'autre; furent défaits tous deux parceque plusieurs des partisans des deux autres candidats ne votèrent pas pour eux pendant que leurs propres partisans votaient soit pour le docteur Wilson ou pour M. Oliver. Nous regrettons sincèrement la défaite de M. Cunningham.

—M. Fisher a été élu à Batoche. C'est un jeune homme de talent qui ne pourra manquer de faire un excellent député. M. Fisher est un ancien élève du Collège de Saint-Boniface.

—La Législature de Québec est prorogée.

—La nouvelle assemblée Législative du Nord-Ouest se réunira de bonne heure cet automne.

—L'hon. Juge Richardson et M. A. E. Forget ont été nommés par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Royal codificateurs des ordonnances de l'ancien conseil des territoires.

—Sir Adams G. Archibald ancien lieutenant-gouverneur de Manitoba se porte candidat à la chambre des communes dans la Nouvelle-Ecosse.

DEPUTES ELUS.

Voici la liste des députés élus. Sur un nombre total de 38, il y a 33 ministériels et 5 oppositionnistes:

Beautiful Plains—Crawford, M.
Birtle—Mickle, M.
Brandon, Centre—Smart, M.
Brandon, Nord—Sifton, M.
Brandon, Sud—Graham, M.
Carillon—Jérôme, M.
Cartier—Gelley, M.
Cypress—Wood, O.
Dennis—McLean, M
Dufferin—Roblin, M.
Emerson—Thompson, M.
Killarney—Young, M.
Kildonan—Norquay, O.
Lansdowne—Dixon, M.
Lake Side—Mackenzie, M.
LaVérandrye—Lagimodière, M.
Lorne—O'Malley, O.
Manitou—Winram, M.
Minnedosa—Gillies, O.
Morden—Lawrence, M.
Morris—Martin, M.
Mountain—Greenway, M.
Norfolk—Thompson, M.
Portage-la-Prairie—Martin, M.
Rosenfeldt—Winkler, M.
Rockwood—Jackson, M.
Russell—Fisher, M.
St. Andrews—Colcleugh, M.
Souris—Campbell, M.
Shoal Lake—Harrower, M.
Springfield—Smith, M.
St. Boniface—Marion, O.
Turtle Mountain—Hettle, M.
Winnipeg Centre—McMillan, M.
Winnipeg Nord—Jones, M.
Winnipeg Sud—Campbell, M.
Westbourne—Morton, M.
Woodlands—Prendergast, M.

LES IMPORTANTS.

Le type n'est pas particulier à notre pays, mais il s'y rencontre trop fréquemment. Qui de nous n'a coudoyé un de ces êtres enjambant les rues, non pas avec des jambes, mais avec un compas qui se meut avec une rapidité étonnante? Regardez-le aller, le chapeau su la nuque, le front couvert de sueur, et les poches et les mains remplies, débordantes de paperasses. Il n'a pas le temps de s'arrêter, ses occupations ne le lui permettent pas. ... Lui, s'arrêter!... mais c'est la ruine de je ne sais combien d'entreprises des plus variées, sans compter le reste. Aussi, tous le laissent-ils aller. Et il va, il va, il va du matin au soir, et ainsi sempiternellement. C'est l'écureuil dévidant sa roue, et qui, à bout d'haleine, est surpris de se trouver à son point de départ. Heureux encore, sommes-nous, quand le bruit de la roue ne dégénère pas en grincement de scie.

Il y a dans le genre des importants, une espèce à part: l'important politique.

X est entré dans la politique depuis peu, et il a jugé que c'est une grande chose. Aussi, s'y est-il livré corps et âme. Pour lui, plus de repos: les affaires de l'état le taquinent au point de lui faire perdre le sommeil. Vous l'entendez soupirer à tous propos Que je voudrais donc être libre et ne plus me mêler de rien! Survienne une crise, une élection, voilà notre ami X *monté* pour un mois, deux mois et souventes fois, qui sait quand il s'arrêtera. Vous le rencontrez: il a la figure chargée de graves soucis; il ne parle plus que par énigmes, ou il vous murmure à l'oreille des phrases, des mots hachés, essouflés! Surtout, n'allez pas répéter ce qu'il vous dit. Il le tient, lui de M. le ministre un tel dont il est le bras droit. Euh! Euh! on est modeste, mais on sait ce que l'on sait. M. le ministre un tel ne vient-il pas de le charger de l'élection de je ne sais combien de députés......... Hélas! Hélas! La politique, la politique, soupire-t-il! Mais enfin, un bon citoyen doit-t-il ménager son coup d'épaule pour faire rouler le char de l'Etat?

X ne se ménage pas, il donne son coup d'épaule; après une épaule, c'est l'autre, et il s'en donne tant enfin que tout le corps y passe, au risque de faire tourner le véhicule. Quand il est arrivé à son apogée d'excitation, il n'y a plus rien, plus de pays, plus de patriotisme; il y a moins que rien hors X et son char. Et il pousse toujours. Quand il a poussé de toutes ses forces, il pousse encore

Mais avec tout ce beau zèle, X est quelque peu ambitieux. S'il pousse tant, savez-vous pourquoi? Pour grimper dans le char, lui aussi, quoi!... Ce n'est pas plus malin que cela. Et il le laisse entendre finement, il veut arriver à se faire pousser à son tour.

C'est surtout après un succès de ceux qu'il a cru pousser, qu'il fait beau le voir. Il n'a plus de figure: un immense sourire de béatitude l'a remplacée. A travers ce sourire, il se voit à cent coudées au dessus d'une multitude innombrable qui s'extasie de ses succès et chante sa gloire. On a enfin vu, ce qu'il peut faire quand il se mêle de pousser!... Et les gens de rire.

Qu'il n'était donc pas bête le vieux Lafontaine! Il a dû écrire sa fable "Du coche et de la mouche" spécialement pour X; jugez-en plutôt.

LE COCHE ET LA MOUCHE.

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche.
Femmes, moine, vieillards, tout était descendu:
L'attelage suait, soufflait, était rendu.
Une mouche survient, et des chevaux s'approche,
Prétend les animer par son bourdonnement,
Pique l'un, pique l'autre, et pense à tout moment
Qu'elle fait aller la machine,
S'assied sur le timon, sur le nez du cocher.
Aussitôt que le char chemine,
Et qu'elle voit les gens marcher,
Elle s'en attribue uniquement la gloire,
Va, vient, fait l'empressée: il semble que ce soit
Un sergent de bataille allant en chaque endroit
Faire avancer ses gens et hâter la victoire.
La mouche, en ce commun besoin,
Se plaint qu'elle agit seule et qu'elle a tout le soin:
Qu'aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire.
Le moine disait son bréviaire;
Il prenait bien son temps! une femme chantait:
C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait:
Dont la mouche s'en va chanter à leurs oreilles,
Et fait cent sottises pareilles.
Après bien du travail, le coche arrive au haut.
Respirons maintenant, dit la mouche aussitôt:
J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine.
Çà, messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine.

Ainsi certaines gens, faisant les empressés,
S'introduisent dans les affaires:
Ils font partout les nécessaires,
Et, partout importuns, devraient être chassés.

VERITAS.

Visite de S. H. le Lieut.-Gouverneur Royal.

Son honneur le lieut.-gouverneur M. Royal arrivé ici vendredi dernier a repris la route de l'ouest mardi matin. Pendant son séjour au milieu de nous, il fut l'hôte de notre lieut.-gouverneur.

Cette première visite de M. Royal depuis sa nomination au poste éminent auquel il a été appelé ne pouvait passer inaperçu, et M. le maire Marion s'est fait l'écho de tous en lui présentant l'adresse suivante, dimanche, à l'issue de la grand'-messe:

A Son Honneur l'honorable Joseph Royal, Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Honorable Monsieur,

Manitoba doit vous rappeler des souvenirs bien agréables pour vous et pour nous. En effet, pendant votre carrière publique qui vient d'être si bien couronnée, vous avez reçu, dans plusieurs circonstances, des preuves non équivoques de la confiance que nous avions dans votre caractère intègre, votre habileté bien reconnue et votre expérience éclairée dans l'administration des choses publiques.

Pendant vos neuf premières années au Manitoba, comme député, orateur de la Chambre ou ministre, vous avez assisté à l'introduction du régime constitutionnel dans notre province et à la préparation des lois fondamentales qui nous gouvernent. Vous avez été le premier appelé à imprimer aux lois d'éducation le caractère qui les distinguent, et à leur donner l'impulsion qui devait leur faire porter d'aussi heureux fruits. En effet, vous avez été le premier à remplir la position de surintendant de l'éducation. Après avoir préparé l'acte si important de l'Université de Manitoba, vous fûtes choisi vice-chancelier de cette Université, position qui vous permit de faire apprécier vos goûts et vos connaissances des lettres. A diverses reprises, Saint-Boniface vous a prouvé qu'elle sait apprécier les hommes qui travaillent avec cœur et énergie.

Vous avez été également le pionnier du journaliste français dans le Nord-Ouest. Ce journal est conservé aujourd'hui précieusement comme contenant le récit fidèle de cette époque. C'est en consultant ces pages qu'on peut bien saisir l'esprit national qui animait ceux qui furent appelés à jeter les bases de notre province.

Pendant plusieurs années, vous avez été choisi comme président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba; et, dès notre première organisation municipale, Saint-Boniface vous confia la direction de ses affaires en vous élisant préfet. Enfin, il y avait neuf ans que vous représentiez Provencher, le seul comté français dans tout le Nord-Ouest, quand Sa Majesté voulut récompenser vos longs états de service et faire profiter les nouvelles provinces de votre expérience, en vous appelant à les gouverner.

Puissiez-vous, comme gouverneur, continuer à rendre des services aussi précieux que ceux dont nous avons été l'objet ici. Nous nous en réjouirons pour notre commune patrie, pour nous, vos compatriotes et pour vous-même.

En terminant, Monsieur le gouverneur, veuillez présenter à Madame Royal et à votre famille nos souhaits les plus respectueux pour leur bonheur, et croire que nos vœux vous accompagneront jusqu'à Régina.

LES CITOYENS DE SAINT-BONIFACE.
Saint-Boniface, 15 juillet, 1888.

Vivement ému son honneur remercia ses anciens concitoyens de cette démonstration toute spontanée les assurant qu'en allant à Régina il ne devenait pas étranger pour eux, mais que comme pendant les dix-huit ans qu'il avait passé au milieu d'eux, il serait toujours intéressé à ce qui les concernerait. Il était heureux de remarquer autour de lui non-seulement des personnes avec lesquelles il avait toujours été en rapports intimes mais aussi d'autres qui n'avaient pas toujours partagé ses convictions politiques.

DESTRUCTION DU GIBIER.

Il y a sur les bords du lac Manitoba une baie de trois à quatre milles de largeur sur une profondeur d'une quinzaine de milles. Cette baie appelée Clandeboye est couverte de joncs et de roseaux, et c'est là que se tient la plus grande partie du gibier qui vient tous les printemps déposer des milliers d'œufs. C'est aussi là que les chasseurs se donnent rendez-vous durant la saison de la chasse; mais, malheureusement, il y a également dans les environs de cette baie un grand nombre de familles qui vivent entièrement du produit de la chasse, même hors de saison. Il est vrai que la loi actuelle permet la chasse en toute saison pour les besoins des familles pauvres, mais dans le cas actuel, c'est une destruction presque complète du gibier qui se fait. On a même des chiens domptés pour étrangler les jeunes canards et on enlève les œufs des nids par milliers. On rapporte que, l'autre jour, un individu a, en moins de deux heures, levé 500 œufs dont une grande partie était sur le point d'éclore. Il ne peut y avoir d'excuse pour défendre pareil vandalisme, et nous espérons que les autorités verront à arrêter cette destruction en grand de notre gibier

Territoires du Nord-Ouest.

Voici la proclamation par laquelle Son Honneur M. Royal a fait connaître sa nomination comme lieutenant gouverneur du Nord-Ouest.

A tous ceux que ces présentes verront.

SALUT:

Attendu qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général, par Commission sous le Grand Sceau du Canada, datée à Ottawa le premier jour de juillet, 1888, de me nommer lieutenant-gouverneur dans et pour les Territoires du Nord-Ouest, dans la Puissance du Canada, et qu'il m'a, de plus, dans et par la dite Commission, autorisé et commandé d'exercer et remplir toutes choses en la manière voulue suivant les divers pouvoirs, dispositions et instructions qui me sont donnés ou conférés par et en vertu de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de tous autres statuts à cet égard et de la dite Commission, selon telles instructions qui peuvent de temps à autres m'être données relativement aux Territoires du Nord-Ouest par ordre du Conseil Privé du Canada ou par le secrétaire d'Etat du Canada et conformément à toutes lois qui sont ou pourront devenir en force dans les Territoires du Nord-Ouest;

Sachez maintenant que j'ai, en conséquence, jugé à propos d'émaner cette proclamation pour faire connaître la dite nomination de Son Excellence; et aussi je requiers et commande, par les présentes, que tous et chacun les officiers Territoriaux de Sa Majesté dans les dits Territoires, continuant dans l'exercice de leurs divers charges et emplois respectifs, et que les loyaux sujets de Sa Majesté et tous autres que les présentes peuvent concerner en prennent connaissance et se conduisent en conséquence.

Donné sous mon Seing et Sceau des Territaires du Nord-Ouest, à l'hôtel du gouvernement, Régina, dans les dits Territoires, ce quatrième jour de juillet mil huit cent quate-vingt-huit et dans la cinquante-deuxième année du règne deSa Majesté.

J. ROYAL.

HYMENEE.

Hier matin, à la chapelle de l'archevêché, M. l'abbé Messier bénissait le mariage de M. Alfred Pie-Sévère Royal, fils de son honneur le lieut-gouverneur des T. du N.-O., avec Melle Valentine Poitras, actuellement de cette ville et ci-devant de Sainte-Scholastique, Qué.

Vû l'absence de l'hon. M. Royal, obligé de partir pour Banff mardi matin, M. J. A. Royal était témoin pour son frère, et M. Félix Chénier remplissait le même office pour la mariée, sa belle-sœur.

Nous offrons aux jeunes époux nos plus sincères souhaits de bonheur.

BOULANGER ET FLOQUET.

Le général Boulanger a créé une grande-sensation en chambre jeudi. Il se leva pour proposer la dissolution des chambres, lorsque M. Floquet fit une violente sortie contre lui.

Le général Boulanger répliqua avec plus de violence encore et à plusieurs reprises il lança des démentis au premier ministre, malgré les rappels à l'ordre de la part du président.

Le général Boulanger allait être censuré par la chambre lorsqu'il donna sa démission, comme député du département du Nord, et sortit au milieu des huées et des cris de rage venant de toutes parts. Il y eut une scène indescriptible en chambre.

Tout cela a eu pour résultat un duel entre le général et M. Floquet. Ils se sont battus à l'épée vendredi matin. Les témoins de M. Floquet étaient MM. Clémenceau et Perrin et ceux du général le comte Dillon et M. Laguerre. Le combat eut lieu à Neuilly.

Au premier coup, M. Floquet fut blessé à la cuisse et Boulanger reçut une égratignure aux doigts.

A la seconde rencontre, le général pressa l'attaque avec violence et M. Floquet se tint sur la défensive et blessa son ennemi à la poitrine et à la gorge avec la pointe de son épée. Le sang coula en abondance de ces deux blessures. Il voulut continuer à se battre, mais ses témoins s'y opposèrent. La blessure que le général a reçue à la gorge est profonde de deux pouces et demi et les chairs sont lacérées. Peu s'en est fallu que la pointe de l'épée de son adversaire ne tranchât la veine jugulaire. Les duellistes d'expérience ne portent jamais de tels coups hormis que ce ne soit dans un duel à mort. Les médecins redoutaient des conséquences sérieuses mais le télégraphe nous annonce que le général sera bientôt sur pied.

Un bien pénible accident est arrivé à Saint-Jean-Baptiste vendredi le 6, accident qui a plongé la paroisse dans le deuil, et qui a porté la désolation dans l'une de nos braves familles: Eugène, l'aîné des fils de M. Aimé Beaubien, avocat, âgé de 13 ans, se noya accidentellement en traversant la Rivière Rouge. Son cadavre n'a été retrouvé que cinq jours après l'accident.

Nous offrons à la famille si cruellement éprouvée nos plus sincères condoléances pour l'affreux malheur qui vient de la frapper.

Correspondance.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié un excellent compte-rendu de la fête Saint-Joseph; mais permettez que j'ajoute certains détails afin de rendre justice à qui de droit. Le mauvais temps de la veille, comme vous l'avez dit, avait fait craindre pour le succès de la fête, mais les préparatifs ne furent pas arrêtés, et grâce à l'activité de MM. A. D. Lépine et Charles Genthon, qui ne ménagèrent pas leurs pas et démarches pour tout organiser et procurer ce qui était nécessaire, tout était prêt le matin même du jour de la fête. M. Genthon a complaisamment mis sa maison à la disposition des organisateurs, et Mesdames Lépine et Genthon préparèrent ellesmêmes les plats servis au grand dîner du pique-nique.

On rivalisait de zèle. Pendant que se préparait ce grand dîner, Madame Joseph Ranger préparait un magnifique gâteau qui fut présenté à Sa Grandeur Mgr Taché.

Madame J.-Bte Gervais, de Saint-Vital, voulut aussi se dévouer en se chargeant du service des tables, tâche dont elle s'acquitta avec une gaieté toute juvénile et avec *bon thé.*

Mais de tous ceux qui ont contribué au succès de la fête, M. Louis Lépine a certainement une large part de mérite. C'est en effet M. Lépine qui distribuait les billets du banquet, organisait les courses et les jeux, voyait à tout, enfin.

UN TÉMOIN.
Saint-Norbert, 11 juillet 1888.

PERSONNEL.

M. J. A. Richard, marchand, de Winnipeg, est parti pour Québec. Il reviendra, nous dit-on, dans quelques semaines avec Madame Richard et ses enfants.

—

Melles Raby qui étaient en visite chez leur sœur Madame Trudel sont retournées à Saint-André-Avellin, Qué.

—

M. Jules Royal, du bureau des terres, à Manitou, est à Saint-Boniface, en promenade.

—

Les RR PP. Lory et Drummond, S.J., du Collège de Saint-Boniface, sont en voyage à Victoria, C.A.

—

M. Elie Rocan, fils de M. Maxime Rocan, de Winnipeg, et ecclésiastique au Grand Séminaire de Montréal, est arrivé pour passer les vacances dans sa famille.

—

M. l'abbé Georges Dugast, est parti pour Montréal où il doit subir une nouvelle opération au pied dont il souffre.

—

M. O. Bourdeau, étudiant en théologie à Montréal, est arrivé chez M. l'abbé Cherrier, son cousin, où il doit passer les vacances.

—

M. l'abbé A. Dugas, curé de Saint-Boniface, sera de retour au milieu de nous dans le cours de la semaine prochaine.

RECEPTIONS A L'HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Madame Schultz, épouse de notre Lieutenant-Gouverneur, a inauguré une série de réceptions à l'Hôtel du Gouvernement, tous les jeudis, de trois à cinq heures et demie. Madame Dubuc était une des dames invitées à tenir compagnie à Madame Schultz à la réception de jeudi dernier.

Choses et Autres.

—M. le major Edmond Mallet, notre distingué compatriote de Washington, E.U., a été nommé par le président Cleveland au poste important et responsable d'inspecteur général des agences indiennes des Etats-Unis.

—On vient de publier un livre Bleu anglais donnant le nombre des navires qui forment les marines des différentes puissances européennes.

Navires de combat: Angleterre, 49; France, 30; Italie, 21; Allemagne, 13; Russie, 9. Croiseurs: Angleterre, 87; France, 67; Allemagne, 29; Russie, 25; Italie, 21. Torpilleurs: Angleterre, 176: France, 140; Italie, 138; Russie, 67; Allemagne, 96.

—M. J. C. Taché, sous-ministre de l'agriculture à Ottawa, a été mis à la retraite, et M. John Lowe, secrétaire du département, a été promu sous-ministre.

—Les Mormons se disent persécutés aux Etats-Unis et victimes de lois arbitraires.

C'est pour se soustraire à cette prétendue persécution qu'un certain nombre d'entre eux désertent la vallée du Lac Salé et gagnent le Nord-Ouest.

Les dépêches signalent en effet l'arrivée dans le district d'Athabaska de toute une colonie de Mormons.

Il est à espérer que le gouvernement empêchera cette secte immorale de s'établir dans le pays.

—Samedi soir, la petite fille du chef de gare à Jacques Cartier, près de Montréal, sur le Pacifique Canadien, jouait sur la voie, lorsque son pied se trouva pris dans un cœur, [frog]. Ses cris attirèrent son père, mais il ne put réussir à la délivrer. Dans l'intervalle, un train venant à toute vitesse, le malheureux père a dû abandonner son enfant à son sort ou perdre sa propre vie. L'engin et un des chars ont passé sur le corps de la petite victime qui est horriblement mutilé.

—D'après le rapport du surintendant de l'Instruction publique pour 1886-87 le nombre d'élèves fréquentant les écoles, collèges et universités dans la province de Québec s'élève à 258,607. dont 219,403, catholiques et 39,484 protestants.

—Il y a aujourd'hui plus d'un million de Canadiens-français aux Etats-Unis; 45,000 ont le droit de voter; en novembre prochain, ce chiffre s'accroîtra de 10,000. Ils sont également divisés entre l'Est et l'Ouest.

La Nouvelle-Angleterre compte 367,555 Canadiens-français, dont 31-000 habitent le New-Hampshire, 90,-000 le Massachusetts, 100,000 l'Etat de New-York. Dans les Etats et les territoires, à l'ouest de l'Ohio, on compte 560 Canadiens-français. Dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, nos compatriotes vivent surtout de leur travail dans les manufactures. A Lowell, 15,000 des nôtres sont ainsi employés, et il y en a 13,500 à Fall River.

—Les deux nouveaux almanachs d'adresse, de St. Paul et Minneapolis, pour l'année 1888, qui viennent d'être publiés, donnent à ces deux villes un chiffre total de population de 378,125, ainsi reparti:

St. Paul, 186,250;
Minneapolis, 185,875.
Faubourgs de St. Paul, 5,000;
Faubourgs de Minneapolis, 1,000.

—La prochaine convention nationale des Canadiens-français des Etats-Unis aura lieu dans quatre ans, à Chicago.

Le Rév. Père Bergeron et M. C. Harbour de cette dernière ville ont accepté la charge d'organisateurs de cette convention.

NAISSANCES.

A Saint-Vital, le 11 courant, Madame Pierre Larocque une fille.

En cette ville, le 12 courant, Madame James Lessard. un garçon.

En cette ville, le 13 courant, Madame Edouard Masse, un garçon.

A Kildonan, le 14 courant, Madame Jean Fortier, une fille.

A Winnipeg, le 16 courant, la femme de M. L. T. Prud'homme, conducteur de malles, une fille.

A Saint-Alphonse, le 10 courant, Madame Chs. Chagnon, deux garçons.

DECES.

A Saint-Jean-Baptiste le 6 juillet courant, à l'âge de treize ans, s'est noyé dans la Rivière Rouge, Eugène Beaubien, enfant de M. Aimé Beaubien avocat.

Les journaux de la province de Québec, sont priés de reproduire.

A Saint-Alphonse, le 27 juin, à l'âge de 76 ans, M. Joseph Leduc. Le défunt laisse une femme et de nombreux enfants pour déplorer sa perte.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr l'archevêque de Montréal, dans une lettre-circulaire, annonce qu'il partira pour Rome à la fin du mois d'août prochain, afin d'aller rendre compte au Saint-Siège de l'administration de l'archidiocèse de Montréal.

Pendant ce temps, M. le grand vicaire Maréchal sera l'administrateur de l'archidiocèse.

—Mgr Taché est parti lundi matin pour faire une visite pastorale dans les paroisses de Saint-Alphonse, Saint-Léon, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et la ville d'Emerson. Sa Grandeur est accompagnée du Rév. Père Maisonneuve, O.M.I., et de M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculer Conception à Winnipeg. Mgr doit revenir demain soir.

—Une neuvaine préparatoire à la fête de Sainte-Anne, qui tombe jeudi prochain, est commencée mardi à la cathédrale. Le jour de la fête une grand'messe sera chantée à 8 heures.

Une neuvaine en l'honneur de Saint-Vincent de Paul est commencée le même soir, et comme la fête de ce grand saint tombe aujourd'hui il y a eu grand'messe ce matin à la cathédrale et un sermon y sera prêché ce soir.

—Le Rév. Père Allard., O.M.I., V. G., est allé en mission au Fort-Francis, etc. Il sera de retour au commencement d'août.

—La retraite des prêtres séculiers de l'archidiocèse de Saint-Boniface commencera lundi le 30 juillet courant.

—Le Rév. Père Saintourens, Dominicain, et Directeur de l'Association du Rosaire Perpétuel est arrivé en cette ville vendredi et a donné un sermon dimanche à la cathédrale sur la dévotion du Saint-Rosaire. Le Rév. Père est actuellement en route pour Vancouver.

—Les Révérends Pères Jésuites viennent d'être plongés dans le deuil par la triste mort d'un des leurs, le R. P. Duguay.

Samedi dans l'après-midi, le 7 courant, les scholastiques de la Compagnie de Jésus à Montréal, revenaient en chaloupe d'une excursion à l'Ile des Sœurs, sur le Saint-Laurant, lorsqu'ils furent surpris par le vent, un peu en amont du pont Victoria.

La bourrasque fut si violente que l'une des trois chaloupes chavira. Elle était montée par les Pères Duguay, Foran, Melançon et Hudon qui furent précipités dans le fleuve. Les naufragés se cramponnèrent à l'embarcation chavirée.

L'une des deux autres chaloupes fit force de rames dans leur direction, mais avant qu'elle pût atteindre les naufragés, le Père Duguay, probablement frappé à la tête par le bord de la chaloupe renversée, dans une de ses évolutions, avait disparu sous les eaux.

La famille du défunt demeure à la Baie du Fèvre. Tout jeune, le Père Duguay, bien que Frère encore, portait le titre de Père, comme tous les Frères qui sont au collège. Il était surtout doué d'un talent remarqué pour la musique, et sa mort est une grande perte pour le collège des Jésuites.

—La place d'aumônier général catholique de l'armée allemande étant vacante depuis l'époque de la persécution religieuse, le gouvernement est entré en négociations avec le Saint-Siège au sujet de la nomination d'un nouvel aumônier général. Le titulaire de ces fonctions a le titre et le rang d'évêque.

Dans l'armée, l'aumônier général fait partie de l'état-major général en temps de guerre ; il est attaché au quartier général de l'empereur et peut visiter tous les camps. Il est pourvu, en sa qualité d'officier supérieur, de deux chevaux, et deux ordonnances sont attachées à sa personde.

Chronique Locale.

—Lisez l'annonce de M. Verge que nous publions plus bas.

—Le service anniversaire de feu Madame Horace Bélanger a été chanté hier, à la cathédrale.

—C'est mardi prochain, le 24, que certains terrains situés dans la municipalité de Belcourt seront vendus pour arrérages de taxes.

—L'excursion de l'Association Catholique de Secours Mutuel qui devait avoir lieu hier au bocage d'Harper, est remise à lundi prochain.

—La récolte promet d'être excellentes. Les pluies qui sont tombées en assez grande abondance n'ont fait que du bien. Comme la superficie cultivée est plus considérable que par les années passées, si nos prévisions sont réalisées nous aurons une production énorme.

—MM. Romuald Bacon et Pierre Saint-Godard, de Saint-Jean-Baptiste, qui pêchent du poisson sur les bords du lac Manitoba, ont trouvé, près de la baie de Clandeboye, une pierre d'une couple de pieds de diamètre, au centre de laquelle a été découvert un os de jambe d'orignal pétrifié.

—John E. Wright, analyste du gouvernement, s'est noyé dans la Rivière-Rouge lundi après-midi. Il était à faire un tour de chaloupe en compagnie de son assistant et malgré le gros vent qu'il faisait la voile fut hissée. Vis-à-vis le bas de la rue Notre-Dame, l'embarcation chavira à environ une centaine de verges du rivage. Wright qui était excellent nageur dit à son compagnon de se cramponner à la chaloupe tandis que lui nagerait vers la rive pour chercher du secours. A environ trente pieds du bord il disparut sous l'eau. Plusieurs personnes témoins de l'accident ne purent secourir le malheureux, mais on arriva à temps pour retirer de l'eau celui qui s'en allait à la dérive avec sa chaloupe renversée. Le cadavre de l'infortuné Wright a été retrouvé dans la soirée. On a jugé à sa vue qu'il a dû être saisi par les crampes. Le défunt qui était catholique a été enterré hier à Winnipeg.

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle* de Manitoba :

Il a plu à son honneur le lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :—

Pour être juges de paix dans et pour la province de Manitoba :

Charles O. White, de Saint-Charles ; John Taylor, de Headingly ; Léon Roy, de Saint-Alphonse ; Arsène Garneau, de Saint-Léon ; Charles Georges Caron, de Saint-Charles.

L'ordre-en-conseil en date du 21 Juin 1887, nommant F. Chénier assistant registraire-général, est abrogé, et le dit Félix Chénier est nommé examinateur de titres dans le bureau des titres de terrains.

Pour être premier commis et comptable du département des terres de la province, et occuper la même position au département du commissaires des chemins de fer. Herbert Gill, *vice* J. Bureau, commis en chef des terres, démissionnaire.

Chronique de la Province.

Saint-Jean-Baptiste,

12 juillet—M. Emile Côté, ecclésiastique et professeur au Collège de Saint-Boniface, qui doit passer une partie des vacances au milieu de nous, travaille avec notre digne curé à la préparation des enfants qui doivent être confirmés dans le courant du présent mois. Nous aurons probablement une retraite dont la clôture aura lieu lors de la visite pastorale de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, vers la fin de juillet.

—Le conseil municipal de Montcalm à sa dernière séance a voté la somme de vingt piastres que le trésorier a été chargé de remettre au Rév. M. Beaudry, de la présentation, pour l'œuvre de la colonisation. Nous regrettons qu'une somme plus considérable n'ait été offerte vu les sacrifices qui ont été faits en même temps que le beau et réel résultat obtenu par ce Rév. Monsieur dans son œuvre de patriotique dévoûment pour la colonisation canadienne-française au Manitoba.

—M. le préfet J. B. Graveline, a été autorisé à acheter pour l'usage de la municipalité de Montcalm une tarière pouvant percer des puits à une profondeur de trois cents pieds ; c'est une décision dout le public sait gré au conseil.

—Les examens dans les écoles de la paroisse sont tous terminés ; les élèves dans les diverses écoles sont assez nombreux, surtout à l'école du village où il en a été inscrits 84 pour l'année 1887-88. Messieurs les commissaires des différentes écoles se sont montrés généreux et ont bien récompensé le travail des élèves. Il a été distribué aussi un grand nombre de prix d'assiduité généreusement offerts par le Bureau de l'Education. Nous aurons au mois de septembre prochain un nouvel arrondissement scolaire *St. Jean-Baptiste du Lac*, ce qui portera à six le nombre des écoles de la paroisse.

—Notre fromagerie, sous l'habile direction de M. Fréchette, donne pleine et entière satisfaction et tous les patrons semblent bien encouragés, même ceux qui ne voulaient pas croire à la réussite de cette industrie.

—MM. Joseph Desautels et Pierre Pelletier ont fait l'acquisition de deux magnifiques propriétés, les propriétés Beaudet et Gaudry, sur lesquelles se trouve le terrain marqué pour la station du chemin de la Vallée de la Rivière-Rouge.

—Le puits, le moulin à vent et la citerne devant fournir l'eau pour l'usage des convois sur le R. R. V. R. sont presque terminés ; la pose des lisses sur le dit chemin est déjà terminée sur un parcours de dix milles.

—M. P. Parenteau, marchand, est à se construire une magnifique résidence privée qui ne serait pas déplacée dans les rues d'une grande ville.

—Les services de M. W. E. Bissonnette ont été requis par M. William Martin pour la surveillance des travaux d'érection de l'élévateur que ce dernier fait construire dans notre village.

—Nous avons eu l'honneur d'avoir la visite de M. l'abbé Meunier, curé de Saint-Barnabé, de M. Lacerte, vicaire de Louiseville, qui accompagnait M. Sasseville, ainsi que MM. D. et P. Pelletier ; ces messieurs ont paru enchantés de notre paroisse et se sont accordés à dire, avec tous ceux qui nous ont visités, que Saint-Jean-Baptiste est de beaucoup le plus beau site et renferme les plus belles terres de Manitoba.

Sainte-Anne des Chênes,

9 juillet—Dimanche dernier, notre curé a annoncé que la neuvaine préparatoire à la fête de la Bonne Sainte-Anne, commencerait le 17 juillet prochain, et que tous les jours de la neuvaine, la relique de la Bonne Sainte-Anne serait exposée durant la sainte messe. Il a invité tous les paroissiens à assister à cette neuvaine, et à prier tout particulièrement, pour le recouvrement de la santé de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, qui doit venir rehausser et encourager de sa présence la fête patronale de notre paroisse. Les paroissiens de LaBroquerie et de Lorette se proposent, comme par les années passées, de faire leur pèlerinage le jour de la fête de Sainte-Anne, et, comme toujours, ils seront les bienvenus. Le paroissiens de Sainte-Anne s'uniront à leurs chers voisins, pour faire monter une prière fervente vers la bonne Sainte-Anne, pour obtenir de celle qui est si puissante auprès du cœur de Jésus la guérison du premier pasteur de ce diocèse, dont le pèlerinage à notre humble et très pauvre sanctuaire sera pour nous tous un exemple et un encouragement à redoubler de confiance et de dévotion envers la mère de la mère de Jésus.

16 juillet.—Les grains présentent la plus belle apparence, et tout annonce une récolte abondante. Les cultivateurs se préparent à couper le foin vers le 20 de ce mois ; les vastes prairies qui avoisinent Sainte-Anne sont couvertes d'un foin long et touffu, et tout en donnant d'excellents paturages à nos bestiaux, elles nous promettent une moisson abondante d'un foin riche et succulent.

L'établissement d'une fromagerie, dans notre paroisse contribuera à développer l'élevage des bestiaux et à donner un nouvel essor à l'industrie laitière. Notre fromagerie sous la direction de M. Barré qui est le propriétaire donne complète satisfaction, et produit un fromage de première qualité. M. Barré a déjà fait une vente assez considérable à 10¼ cents la livre, et les cultivateurs ont pu se convaincre qu'une fromagerie est une industrie payante ; aussi lui donnen-ils un encouragement qui augure bien pour l'avenir. Nous avons à Sainte-Anne tout les éléments pour le plein succès de l'industrie laitière.

La municipalité de Sainte-Anne a acheté la maison de M. Chs. Roch, située sur la terre de l'église, pour en faire une salle du conseil, et tenir la cour de comté ; tout probablement notre bureau d'enregistrement, y sera transféré. C'est une excellente acquisition, et une nouvelle preuve de l'esprit de sagesse de nos édiles.

La pluie qui est tombée hier après-midi a fait un bien considérable aux grains, et tout particulièrement aux légumes. Depuis la mi-juin, la divine Providence a toujours envoyé la pluie, en temps opportun, aussi, les cultivateurs s'attendent-ils à une moisson plus abondante que celle de l'an dernier. Ce qui n'est pas peu dire.

Echos du Nord-Ouest.

Edmonton,

9 juillet—M. Geo I. Saint-Cyr, instituteur à l'école de Fort Saskatchewan est parti pour Calgary.

—Le bateau à vapeur de M- Lamoureux descend à Battleford chargé de bois.

—M. Alexis F. Dégagné est à construire une résidence pour M S. Larue, sur l'avenue Kinisteno.

Battleford,

9 juillet—Nous avons de la pluie de temps à autres et la moisson sera abondante cette année.

—Nous avons eu une courte visite de M. Macdowall notre député fédéral.

—M. Emile Richard part aujourd'hui pour une excursion dans la vallée de la rivière La Paix, passant par Edmonton, où il prendra des provisions. M. Adolphe Nolin l'accompagne sous un engagement de deux années.

Soumissions pour permis de couper du Bois sur les Terres de la Couronne dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député ministre de l'Intérieur et marquées "Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 23 juillet 1888, pour permis de couper du bois sur deux limites de cinquante milles carrés chacune, situées sur la rivière au Pékan, un tributaire du lac Winnipeg, dans la province de Manitoba.

Les réglements d'après lesquels des permis seront accordés peuvent s'obtenir à ce département ou au bureau des Bois de la Couronne, à Winnipeg. Une soumission séparée doit être faite pour chaque limite, et chaque soumission doit être accompagnée par un chèque accepté payable à l'ordre du député ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prèt à payer pour le permis.

A. M. BURGESS,
Député Ministre de l'Intérieur.

1 ins 12 7 88

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.		Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.	
D	18 00	† Winnipeg †	C	9 30
	23 45	Portage du Rat		4 10
	6 30	Ignace		21 35
	9 38	Savanne		18 15
E	13 05	Port-Arthur	B	14 2[illegible]

Allant à l'Ouest. Départ			Allant à l'Est. Arrivée	
A	10 25	† Winnipeg †	A	17 10
	12 50	Portage la Prairie		14 55
	15 07	Carberry		12 50
C	15 20	Brandon	A	11 45
	17 22	Virden	D	8 43
	18 14	Elkhorn		8 05
	19 09	Moosomin		7 04
	21 10	Broadview		5 20
	23 51	Qu'Appelle		2 20
D	1 30	Regina	D	24 38
	3 20	A } Moosejaw { D		22 55
	3 30	D } Moosejaw { A		22 45
	8 30	Swift Current		18 05
	12 30	Maple Creek		14 15
	15 10	Dunmore		11 40
	16 00	Medicine Hat		11 15
	22 05	Gleichen		5 35
C	1 00	Calgarry		3 20
	5 05	Canmore	G	24 01
	5 50	Banff		23 18
	9 10	Field		20 45
	11 20	Donald		17 10
	14 32	Glacier House B. C.		13 20
	17 45	Revelstoke		9 30
H	23 42	Kamloops		3 30
	1 09	Savonas	B	1 51
	2 19	Ashcroft		24 39
	5 14	Lytton		21 41
	9 00	Yale		17 33
	12 17	Hammond		14 11
	12 51	Port Moody		13 39
	13 26	New Westminster		14 30
	13 30	Vancouver		13 00
H	21 00	A ... Victoria ... D	K	2 30

Allant vers le Sud			Allant vers le Nord	
A	9 05	D. † Winnipeg † A.	A	17 25
	11 50	Dominion City		14 50
A	12 15	A. † Emerson † D.	A	14 25

Allant Nord.			Allant Sud.	
G	16 30	D... Winnipeg ...A.	F	9 20
G	18 10	A. Selkirk Ouest D.	F	7 50

Allant à l'Ouest.			Allant à l'Est.	
G	10 35	D... Winnipeg ...A.	G	15 00
	11 25	Stony Mountain		14 00
G	11 50	A... Stonewall ...D.	G	13 30

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est.	
F	11 00	D. † Winnipeg † A.	G	15 45
	12 00	Headingly		14 50
	14 10	Barnsley		12 45
	17 00	Treherne		10 05
F	17 35	Holland	G	9 30
	18 20	Cypress River		8 45
F	19 0	A. † Glenboro † D.		9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 18
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AGRICULTURE.

A PROPOS D'OEUFS.

Je trouve dans une causerie très intéressante à propos d'œufs, les détails suivants :

Les poules cochinchinoises et les Brahmas pondent par un année, en moyenne, de 80 à 100 œufs d'une pesanteur de 7 à la livre ; les Plymouth Rocks pondent annuellement environ 100 œufs d'une pesanteur de 8 à la livre ; les Houdans, 150 pesant 8 œufs à la livre ; les Laflèche, 130, d'une pesanteur de 7 œufs à la livre ; les poules espagnoles, *les Spanish*, pondent 150 œufs annuellement, d'une pesanteur de 7 à la livre ; les Leghorns pondent de 150 à 200 œufs, mais il en faut 9 pour une livre ; les dindes pondent de 30 à 60 œufs d'une pesanteur de 5 à la livre ; les œufs de canard pèsent ordinairement de 5 à 6 œufs à la livre ; les oies pondent des œufs d'une pesanteur de 4 à la livre ; les pintades pondent en moyenne de 50 à 60 œufs d'une pesanteur de 11 à la livre. Ces chiffres peuvent varier considérablement, suivant les soins plus ou moins appropriés que l'on donne aux diverses espèces de volailles que l'on élève.

BLÉ-D'INDE ET PORCS.

D'expériences soigneusement faites par différentes personnes, il résulte qu'un boisseau de blé-d'inde employé à la nourriture des porcs se transforme en dix livres de viande, poids brut. Partant de ce principe, que tous les cultivateurs feront bien de considérer comme un renseignement précieux, on arrive aux conclusions suivantes :

Le boisseau de blé-d'inde, à $12\frac{1}{2}$ cts, donne le porcs à $1\frac{7}{8}$ et la livre ; à 17 cts le bois., le porc coûte 2 cts.
à 25 cts le bois., le porc coûte 3 cts
à 33 " " " " 4 "
à 50 " " " " 5 "

Inversement, on démontre que lorsque le cultivateur vend son blé-d'inde sous forme de porc il obtient les prix suivants :

Le porcs vendu 3 cts, lui donne pour son blé-d'Inde, par boisseau, 25 cts ;

Le porc vendu 4 cts, lui donne pour son blé-d'Inde, par boisseau, 32 cts ;

Le porcs vendu 5 cts, lui donne pour son blé-d'Inde, par boisseau, 45 cts—(*Farm and Fireside* Toronto.)

L'ÉLEVAGE DES DINDONNEAUX.

Il y a beaucoup de profits à réaliser pour la fille du cultivateur ou la fermière dans l'élevage des dindonneaux qui ne coûtent presque rien et qui réalisent à l'automne des prix rénumérateurs. Souvent la fermière se décourage à la vue de la mortalité chez ces petits êtres dans la première période de leur vie. Voici une méthode qui a toujours réussi à ceux qui l'ont suivie.

ALIMENTATION.

La préparation de la nourriture est très simple. Mettez dans un demiard de lait frais un œuf bien battu, remuez sur le feu jusqu'à consistance de gelée ou flanc (*custard*). Une pincée de poivre noir soupoudrée sur le mélange le rend tonique ; mais les premiers jours il est mieux d'omettre le poivre. Il est inutile d'offrir de la nourriture aux dindonneaux avant deux jours. Jusque là, on les garde sèchement dans un panier recouvert. Au bout de deux jours on les expose au soleil pour leur faire prendre de l'exercice et on met devant eux un peu de la nourriture préparée qu'ils becquettent sans paraître en avaler. Au deuxième repas, ils sont plus attirés vers leurs mets dont ils paraissent de plus en plus friands à mesure qu'ils en mangent.

SOINS A DONNER.

Quiconque a eu à traiter des dindonneaux sait que tout d'abord ces petits êtres sont faibles et aussi disposés à trépasser qu'à vivre. Il faut les attacher à la vie en leur rendant leur nourriture appétissante et leur montrer à manger. Le troisième jour, ils connaissent votre voix, se rendent à votre appel et peuvent être confiés à leur mère.

CABANON PROPRE.

La cage ou cabanon doit permettre à la dinde de se tenir debout à l'intérieur et exclure la pluie ou l'humidité qui est très-préjudiciable. Il est mieux qu'elle n'ait pas de plancher afin de la changer de place sur l'herbe, et exempter la vermine meurtrière pour les petits.

HUMIDITÉ.

Il ne faut jamais laisser sortir les dindonneaux à la rosée ou à la pluie : l'humidité est mortelle pour eux.

DIÈTE.

Après quelques jours on leur donne quelques heures par jour pour faire la chasse aux insectes, tout en continuant leur régime de lait et d'œuf pendant quelques semaines. Au bout d'un mois l'on peut ajouter du son de blé pur et de hachis d'herbe à dindes (*achillée millefeuilles*) dont ils sont très friands. On peut leur donner aussi pour breuvage du lait doux, mais ne pas leur laisser dans le cabanon, parce qu'ils joueraient dedans et se tremperaient, ce qui leur est préjudiciable.

En résumé, évitez l'humidité et la rosée pour les dindonneaux ; tenez les proprement et si vous réussissez à les faire manger les premières semaines, le succès sera assuré sans peine. Cela suppose toujours que les parents doivent être forts et vigoureux, afin de donner la santé à leur progéniture. L'insuccès vient de l'humidité, d'une nourriture mal appropriée et aussi d'un manque de propreté dans le cabanon.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte